

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 15 mai 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Azoug, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Cranoly, M. Monany, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 06-03 du 15 mai 2025

### **COFINANCEMENT FSE+ – PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE INCLUSIF 2025-2027 « MIEUX ÉQUIPER LES CHERCHEURS D'EMPLOI EN DÉVELOPPANT LEURS COMPÉTENCES - PLAT'IN » ET NOUVEAU SYSTÈME INFORMATIQUE DE GESTION ET DE SUIVI DES ALLOCATAIRES DU RSA**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,

Vu le règlement (UE) n°2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion,

Vu le règlement (UE) n°2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n°1296/2013,

Vu le décret n°2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les appels à projets : « Île-de-France\_CD93 modernisation du système d'information dédié à la gestion de parcours et à l'insertion des bénéficiaires du RSA (opération interne) » ; « Île-de-France\_CD93 Plateformes Territoriales pour l'Inclusion Numérique » ,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE la programmation de l'opération interne prétendant à une subvention du FSE+ n°202500395, portée par le Département de la Seine-Saint-Denis et intitulée « Déploiement du nouveau SI RSA du Conseil départemental de la Seine Saint Denis » ;

- APPROUVE les opérations prétendant à une subvention FSE+ :

- n°202500835 intitulée « Plateforme territoriale d'inclusion numérique : Egal-It », portée par ADFSAP ;
- n°202500747 intitulée « Les ateliers NUMIN », portée par LE POLES ;
- n°202500295 intitulée « Tous au numérique sur Paris Terres d'Envol », portée par INSERTEK ;
- n° 202500026 intitulée « Pour un numérique inclusif à Plaine Commune », portée par EMMAUS CONNECT ;

- APPROUVE la convention-type relative à l'octroi d'une subvention FSE+, dont le projet est ci-annexé ;

- REFUSE l'opération n°202500316 intitulée « DigitAll : ensemble vers l'inclusion numérique » portée par KONNEXIO ;

- CHARGE Monsieur le président du Conseil départemental de signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions correspondantes, dont les projets sont ci-annexés,

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*